

CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017 A L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI MPM OUEST

Il s'agit d'approuver le versement de la subvention annuelle de l'EPCI à l'association gestionnaire du PLIE Marseille Provence Métropole Ouest.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Par ailleurs, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a souhaité verser son fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des trois PLIE à l'EPCI à partir de 2012.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE correspond donc à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne, à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des 3 autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économique, la prospective emploi), aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui sont confiées par les PLIE à des opérateurs associatifs et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

Au 1^{er} janvier 2016, 324 personnes étaient en parcours actif. 189 personnes supplémentaires ont été intégrées dans le courant de l'année jusqu'au 1^{er} octobre 2016, soit un total de 513 personnes suivies.

A cette même date, 47 personnes ont accédé à une sortie emploi et 13 à une formation qualifiante, soit un total de 60 sorties positives.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, l'EPCI versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 295 000 euros intégrant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 160 000 euros. Une convention fixe les modalités de versement de cette participation.